

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI

Membres excusés : Mme MARTIN (pouvoir M. MILLOT)

Membres absents : Mme ROY - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET**DE LA DELIBERATION****Syndicat Mixte du ru de Pouilly et du Bas-Mont - Rapport d'activités et compte administratif 2007 - Information du Conseil Municipal**

Madame Popard, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, en son article 40, que le président du groupement de communes adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Ces dispositions ne s'appliquent pas, au sens strict, aux syndicats mixtes ; toutefois, Madame la Présidente du Syndicat Mixte du ru de Pouilly et du Bas-Mont m'a proposé de vous informer du contenu du rapport d'activités de cet organisme.

Les travaux réalisés en 2007 concernent :

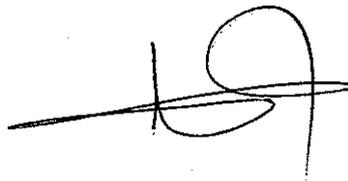
- l'entretien des cours d'eau, (faucardage des berges, ramassage et évacuation de déchets, curage des dépôts et élimination des matériaux) pour 2 712,20 €,
- l'entretien du bassin écrêteur de crues, (tonte de pelouses, ramassage et évacuation de déchets), pour 1 375 € TTC .

En ce qui concerne le compte administratif 2007 du syndicat mixte, les dépenses s'élèvent à 5 241,11 €, les recettes à 9 087,40 €, soit un excédent de 3 846,29 €. Après reprise de l'excédent antérieur de la section de fonctionnement, de 26 784,43 €, le résultat global est de 35 871,83 €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous saurai gré, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2007 du Syndicat Mixte du ru de Pouilly et du Bas-Mont.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 23/12/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

23 DEC. 2008

